



---

**CURVED LINES CREW**  
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

---

**RÉDIGÉ PAR**  
DAYER Marie  
MATHIEU Eugénie

Novembre 2021

Le présent règlement intérieur réutilise les codes et appellations des Statuts de l'Association. Il permet de définir la façon dont l'Association sera gérée et animée.

## 1 Bureau

### Article 1 : Structure du Comité

Le Comité est composé des rôles suivant :

- Deux Co-Président.e.s
- Un.e Secrétaire Général.e
- Un.e Trésorièr.e
- Un.e Responsable Événementiel
- Un.e Responsable Communication
- Un.e Responsable Vidéo
- Un.e Responsable Sponsoring
- Un.e Responsable Goodies

Un.e membre du Comité peut être chargé de un ou plusieurs rôles, mais pas plus que trois à la fois.

### Article 2 : Descriptif des rôles

*Co-président.e.s* : S'occupent de l'animation des réunions, de l'organisation globale, du suivi de l'avancé des projets de chacune des responsables, de l'organisation des team buildings et que la direction/mission de l'association soit respectée.

*Secrétaire Général.e* : Prend les PV lors des réunions et AG, annonce les AGs et envoie les convocations.

*Trésorièr.e* : S'occupe de la bonne tenue des comptes, de faire le suivi des cotisations, d'établir les budgets prévisionnels de l'association, de clôturer les comptes annuels/semestriels ou saisonniers (selon décision du comité), d'établir ou de vérifier les budgets pour les différents événements et d'effectuer les paiements de l'association.

*Responsable Événementiel* : Gère le calendrier des événements de l'Association, le calendrier des publications événements (en collaboration avec le personne Responsable Communication) et s'assure du bon déroulement de l'organisation des événements.

*Responsable Communication* : Gère les réseaux sociaux et site web de l'Association ainsi que l'image de l'association.

*Responsable Vidéo* : Fait les vidéos des sorties ou de promotion (en collaboration avec le personne Responsable Communication).

*Responsable Sponsoring* : Personne de contact en cas de Sponsoring, créer/gère le dossier de sponsoring et démarche des potentiels Sponsors.

*Responsable Goodies* : Fais des goodies, gère les commandes (collab avec la Trésorière) et s'occupe de la

distribution.

### **Article 3 : Obligations du Comité**

Les membres du Comité veillent au bon fonctionnement de l'Association.

Les membres du Comité s'engagent pour un mandat minimum de six mois.

Les membres du Comité assurent leur.s responsabilité.s et collaborent avec les autres membres du Comité pour mener aux mieux tous les projets de l'Association.

Les membres du Comité s'engagent à être présentes aux réunions du Comité, si un.e membre du Comité est dans l'incapacité de participer à une réunion il est nécessaire d'envoyer un mot d'excuse au moins quarante-huit heures avant la réunion.

Les membres du Comité s'engagent à participer à au moins un événement par trimestre.

Les membres du Comité prennent le rôle d'animatrice durant les événements si besoin.

### **Article 4 : Réunions du Comité**

Le Comité se réunira au moins une fois par mois, en personne, en ligne ou de façon hybride.

Le Comité discute et valide les idées, les projets et le plan des événements à venir venant des différentes personnes responsables lors des réunions.

Le Comité vote dès qu'une décision impliquant une dépense doit être prise, ces décisions doivent être acceptées par au moins deux tiers du Comité, les Co-Présidentes ont un droit de veto.

### **Article 5 : Avantages du Comité**

Les membres du Comité sont exempts de cotisation et accèdent à tous les avantages des Membres de l'Association (voir la section Cotisation, Article 2).

Il est possible pour les membres du Comité impliqué.e.s dans l'organisation d'événements de recevoir un dédommagement au cas par cas.

Être le moteur de l'Association la plus stylée de Suisse Romande.

## **2 Cotisation**

### **Article 6 : Montant de la cotisation**

La cotisation s'élève à quinze francs suisses et donne le statut de Membre de l'Association et permet d'intégrer l'Assemblée Générale.

### **Article 7 : Avantages des Membres de l'Association**

Les Membres de l'Association bénéficient d'un prix préférentiel sur les événements d'environ dix pourcents moins cher que pour une personne non-membre de l'Association.

Les Membres de l'Association bénéficient d'avantages négociés par le Comité avec divers potentiels partenaires. Lors de leur adhésion les Membres de l'Association reçoivent une carte légitimation ainsi que d'éventuels goodies.

### 3 Adhérer à l'Association

#### Article 8 : Démarche

Pour rejoindre l'Association, il faut faire une demande écrite au Comité, y joindre la décharge signée et s'acquitter du montant de la cotisation.

La demande écrite doit être adressée à [curvedlinescrew@gmail.com](mailto:curvedlinescrew@gmail.com) et la décharge se trouve sur le site internet <https://curvedlinescrew.wixsite.com/crew>.

#### Article 9 : Durée de l'adhésion

L'adhésion dure 1 an à partir de la date de paiement de la cotisation.

#### Article 10 : Conditions d'adhésion

En adhérant à l'Association, les membres acceptent ce règlement interne ainsi que les statuts de l'Association.

\*\*\*

Les Co-Présidentes de l'Association

DAYER Marie

MATHIEU Eugénie

La version française, originale, fait foi.